

APPLICATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES SOINS DE FIN DE VIE

Rapport du directeur général au Conseil d'administration de l'établissement et à la Commission sur les soins de fin de vie\* (Loi 2, Chapitre III, art. 8)

du: 1<sup>er</sup> avril 2023 au: 31 mars 2024

Activité	Information demandée	Site ou installation				Total
		Centre hospitalier	CHSLD	Domicile	Maison de soins palliatifs	
Soins palliatifs et de fin de vie	<b>Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie en centre hospitalier de courte durée</b> Source de données: CLINIBASE ou MEDI-PATIENT (selon l'installation) <b>Note:</b> Sont exclues les personnes en soins palliatifs et de fin de vie hors unités de soins palliatifs.	952				N/A
	<b>Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée</b> Source de données : CLINIBASE		1 186			N/A
	<b>Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie à domicile</b> Source de données : I-CLSC			2 131		N/A
	<b>Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie en maison de soins palliatifs</b> Source de données : Statistiques périodiques des maisons de soins palliatifs				644	N/A
Sédation palliative continue	<b>Nombre de sédations palliatives continues administrées</b> Source de données : Formulaires de déclaration à la sédation palliative continue — MCQ00007	7	3	6	23	39
Aide médicale à mourir	<b>Nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées</b> Source de données : Formulaires de demande d'aide médicale à mourir — AH-881 DT9232 (2016-06)	143	22	84	51	300
	<b>Nombre d'aides médicales à mourir administrées</b> Source de données : Formulaires de déclaration de l'administration d'aide médicale à mourir — SAFIR	133	22	72	48	275
	<b>Nombre d'aides médicales à mourir non administrées et les motifs*</b> * Retrait de la demande (7), décès avant le soin (15), non admissible (2) - perte d'aptitude à consentir aux soins (1) Source de données : Formulaires de déclaration de l'administration d'aide médicale à mourir — SAFIR	10	0	12	3	25

Document présenté au conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec le 13 juin 2024

Les données traitées dans ce rapport concernent seulement les soins administrés par les médecins ayant des privilèges de l'établissement. Plusieurs médecins pratiquant en GMF et en cliniques médicales administrent aussi de tels soins; toutefois, leurs données sont comptabilisées par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et la Commission sur les soins de fin de vie (CSFV). L'ensemble de ces sources doivent donc être consultées pour obtenir un portrait complet pour la région Mauricie – Centre-du-Québec (MCQ) .